



Syndicat National des Personnels Techniques des Réseaux et Infrastructures

Siège Social : 4, rue des Peupliers 75013 – PARIS
Tél. 01.45.89.33.70 – Fax 01.45.88.79.94 – CCP 753 07 L PARIS

E-mail : SNPTRI@orange.fr

Site : www.snptri-cgt.fr

PARIS, le 15 AVRIL 2010

DECLARATION LIMINAIRE CGT SUR LES LOGEMENTS DE SERVICE

Monsieur le Directeur, Mesdames et Messieurs les représentants de l'Administration,

Ce groupe de travail a démarré sur la base que tous les occupants de logements en NAS dans les services navigation étaient des contrevenants. C'est inacceptable !

Si nous prenons les critères de la « circulaire Lallement », pas même le Président de la République ne doit bénéficier d'un logement de fonction.

Ce groupe de travail n'a pas fait l'objet d'échanges mais uniquement d'affirmation de positions respectives. C'est un échec !

Aucun compte rendu n'a été établi par l'administration et les documents qui nous ont été transmis ne reprennent absolument pas nos revendications que nous souhaitons vous rappeler :

- La CGT exige le maintien du bénéfice de la NAS à tous les personnels des SN pouvant en bénéficier,
- Pour les logements ne pouvant bénéficier du NAS, nous exigeons le reclassement de ces derniers en logements sociaux.

Nous ne manquerons pas d'informer les agents sur votre proposition de supprimer un logement sur deux en NAS.

Dans ces conditions, nous ne pouvons cautionner vos propositions et décidons de quitter ce groupe de travail. Nous rejoindrons celui-ci quand de réelles avancées, prenant en compte nos revendications, seront mises en débat.

Les représentants CGT